

JUSTEL - Législation consolidée

<http://www.ejustice.just.fgov.be/eli/arrete/2021/04/22/2021041313/justel>

Dossier numéro : 2021-04-22/17

Titre

22 AVRIL 2021. - Arrêté ministériel fixant la liste des certificats de qualité, déterminés à l'article 4 de l'arrêté du gouvernement flamand du 24 mai 2019 portant exécution du décret du 29 mars 2019 relatif au modèle de qualité et d'enregistrement des prestataires de services dans le domaine politique de l'Emploi et de l'Economie sociale. (TRADUCTION)

Source : AUTORITE FLAMANDE

Publication : Moniteur belge du 05-05-2021 page : 46197

Entrée en vigueur : 15-05-2021

Table des matières

Art. M

Texte

Article M. (NOTE : pas de version française, voir version néerlandaise)